



fédération
française de

naturisme

respectueux,
par nature

www.ffn-naturisme.com

Flash-Infos Clubs

1
décembre
2008

Catastrophe naturelle

Parution au Journal Officiel de l'Etat de catastrophe naturelle pour plus de 275 communes de 48 départements qui peuvent se prévaloir de l'état de "catastrophe naturelle" suite à des inondations en 2008 ou suite à des mouvements de terrain entre 2004 et 2007.

C'est ce qu'indiquent deux arrêtés publiés au Journal officiel du mercredi 10 décembre 2008. Les communes concernées sont situées dans les départements suivants : Aisne, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Cher, Côte-d'Or, Drôme, Eure, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Ile-et-Vilaine, Indre, Isère, Haute-Loire, Loiret, Lot-et-Garonne, Lozère, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Oise, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Seine-Maritime, Yvelines, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vosges, Val-de-Marne et Val-d'Oise.

La victime d'un sinistre dispose de 10 jours après la parution de l'arrêté au Journal officiel pour effectuer sa déclaration auprès de son assureur.

Détails des communes concernées par les inondations

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C3A724F08266B38395ECC868317C14B6.tpdjo03v_1?cidTexte=JORFTEXT000019900761&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Détails des communes concernées par les mouvements de terrain

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C3A724F08266B38395ECC868317C14B6.tpdjo03v_1?cidTexte=JORFTEXT000019900778&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Source de l'info

<http://www.service-public.fr/actualites/00926.html>